



**Mairie d'AUBY**  
Attribution Acquisition de 30 chalets  
en bois pliables pour abriter le marché de Noël  
Décision n° 2024/181/MP

Publié le 5 novembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant le DCE relatif au marché « Acquisition de 30 chalets en bois pliables pour abriter le marché de Noël » ;

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique :

\*Acquisition de 30 chalets en bois pliables pour abriter le marché de Noël dont le montant est estimé à 122 900.00 € HT;

Vu la décision de l'administration du 8 octobre 2024 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 30 octobre 2024 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 27 février 2025;

Considérant qu'une (1) seule offre est parvenue ;

Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis une offre soit COLORS PRODUCTION pour un montant de 122 510.00 € HT

Le Maire,

**Décide**

**Article 1er**

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

**Article 2**

D'attribuer le marché à la société COLORS PRODUCTION pour un montant de 122 510.00 € HT.

**Article 3**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 5/11/2024

Christophe CHARLES  
Maire